



Réunion du 23 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Aline LANGLES (Suppléante de Pierre ZIEGLER), Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (Pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Pierre ZIEGLER, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Guy ROMAIN, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 4 : AVENANT 1 A LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ET DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU ROND-POINT ZONE EUROLACQ2**

**Rapporteur : M. Christian LÉCHIT**

Actuellement, la zone Eurolacq 2 dispose de deux entrées via la RD 817 et une seule sortie du côté de Labastide-Cézéracq.

Dans une délibération en date du 27 mars 2023, le conseil communautaire décidait d'autoriser M. Le Président à signer une convention de financement tripartite (avec le département des PA et la société PROLACQ) d'offre de concours et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un giratoire permettant un accès direct à la zone d'activité pour l'ensemble des usagers et une meilleure répartition des flux de véhicules sur la zone. Ce carrefour giratoire à quatre branches sera sur la bretelle d'accès à l'échangeur sortie numéro 9 de l'A64 sur la commune d'Artix.

Cette convention vise également les conditions dans lesquelles le département, futur propriétaire et gestionnaire du rond-point et la société PROLACQ participeront au financement de l'ouvrage.

Le budget prévisionnel était alors estimé à 660 000 € TTC et la répartition des coûts était la suivante :

- PROLACQ 320 000 € TTC,
- Le reste à charge pour la CC Lacq-Orthez de 240 000 € TTC.

A ce montant, s'ajoute une subvention du département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 100 000 €.

Depuis, un dossier d'information très complet sur l'ensemble du projet a été déposé auprès de Vinci et validé par les services de l'Etat. Le projet a été amendé pour pouvoir répondre aux exigences des ASF, notamment en termes de phasage et de sécurité d'où une augmentation du budget du projet qui est désormais estimé à 1 022 372 € TTC soit un coût supplémentaire de 362 372 € TTC.

Conformément à la convention tripartite signée le 5 septembre 2023, article 7, la participation financière du département est fixe ; les surcoûts devant être absorbés par la communauté de communes de Lacq-Orthez et PROLACQ.

La répartition de la prise en charge des 362 372 € proposée est la suivante :

Financier	Pourcentage % du surcoût	Différence par rapport à la convention du 5/09/23	Montant total de la participation en € TTC
SAS Prolacq	57	+ 207 070 €	527 070 €
CC Lacq-Orthez	43	+155 302 €	395 302 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>362 372 €</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n°1, annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget annexe Eurolacq 2.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




**Patrice LAURENT**